



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaiques (SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX 26)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

INSOLIGHT SA

Raison sociale

Insolight SA

N° SIRET

95152120200014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

ACKERMANN

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'ombrières photovoltaïques de cultures est un projet agrivoltaïque qui se situe sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drome). Il est porté par l'entreprise Insolight SA, en partenariat avec le Domaine de Conquet. Des panneaux photovoltaïques seront installés à intervalle régulier au-dessus des cultures de cerises, à 4 mètres de hauteur (point médian), sur une structure en acier galvanisé fixée au sol par des pieux battus. L'espacement interpieux de 4,5m, a été choisi pour optimiser la synergie entre les 2 activités. La puissance totale prévue est de 3901,66 kWc. La configuration de la structure permet de conserver l'activité agricole existante tout en l'optimisant et produisant de l'électricité. Aucun bâtiment ne sera démoli : les parcelles concernées ne comportent pas de constructions existantes.

4.2 Objectifs du projet

Ces ombrières agrivoltaïques ont pour objectif de protéger les cultures des aléas climatiques (gèle, forte chaleur, brûlure, UV, etc.) et ainsi d'améliorer la qualité de la production et d'assurer un rendement régulier. Le microclimat apporté par la structure permet également d'étaler la production de fruits dans le temps par rapport à une culture classique en plein champ. C'est un outil agronomique garantissant la pérennité de l'exploitation. Les panneaux photovoltaïques, montés sur des structures orientables à 4 mètres de hauteur, formeront des ombrières au-dessus des cultures. L'objectif est de moduler l'ensoleillement pour créer un microclimat protecteur, limitant les effets des aléas climatiques tels que les coups de chaleur, la gèle ou les épisodes de sécheresse qui ont endommagé les récoltes plusieurs années d'affilée. Cette protection passive contribuera à réduire le stress hydrique des plantes et à améliorer leur résilience face aux conditions climatiques extrêmes. Ce contrôle du microclimat permet également d'étaler la production de légumes dans le temps et donc d'optimiser la vente (prix de vente et quantité vendue). Parallèlement, l'installation produira de l'électricité verte, injectée sur le réseau participant à la transition énergétique. L'exploitant agricole et le

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront supervisés par un conducteur de travaux afin de garantir leur bon déroulement. Prévue sur une durée de 6 mois, l'exécution des travaux se déroulera en deux étapes. La première étape consiste en la mise en place des fondations (pieux battus), l'installation de la structure métallique en acier galvanisé pour soutenir les ombrières de culture, l'installation des modules photovoltaïques, ainsi que la mise en place des réseaux électriques internes. La seconde étape comprend l'installation du poste de transformation et le raccordement au réseau électrique public par le gestionnaire de réseau ENEDIS. La gestion des déchets de chantier sera assurée par un système de collecte et de tri dans des bennes de grande capacité, en vue de leur valorisation dans les filières appropriées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les serres seront exploitées pendant au moins 40 ans. A la fin de cette période, si le choix est fait de démanteler le projet, les panneaux seront recyclés par la filière appropriée, gérée actuellement par l'éco-organisme SOREN. Les fondations et structures seront retirées du sol, le poste démonté, et le site sera remis en état pour restaurer le terrain à son état initial. La centrale sera surveillée quotidiennement grâce à des logiciels de suivi et des capteurs thermiques et d'humidité, assurant ainsi son bon fonctionnement et permettant un suivi des rendements agricole et énergétique. Des maintenances préventives auront lieu bi-annuellement pour vérifier les installations, l'état des structures et nettoyer les modules. Ce nettoyage est réalisé à l'eau et n'a donc pas d'impact sur les cultures et le sol. Les interventions curatives interviendront en cas de dysfonctionnement, avec une réparation en quelques jours en fonction de l'importance et de l'impact de l'incident. Un système de télésurveillance contrôlera l'état de la centrale plusieurs fois par jour.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'urbanisme = Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale des parcelles cadastrales considérées Surface de la parcelle agricole Puissance de la centrale agrivoltaïque Emprise totale du projet (citerne = 109m ² ; locaux techniques = 19,5m ² ; 4 663 pieux de 0,24m de diamètre auquel s'ajoute un rayon de 0.20m) Taux de couverture Taux de couverture	(10,94, Ha) (6, Ha) (3901,66, kwc) (2180,22, m ²) (26, %) (26, %)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 435 Voie : Route de Pierrelatte (RD 59)

Lieu-dit :

Localité : 435 Route de Pierrelatte (RD 59) 26130

Code postal : 26130 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°44'38"E Lat. : 44°21'1"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Zone A, Agricole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Un diagnostic ecologique avec indentification des zones humides par critere floristique et pedologique est en cours afin d'identifier de potentielles zones humides et leurs delimitations.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRT AREVA , PPRI (Risque Inondation a Saint-Paul-Trois-chateaux)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRT Approuve
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site NATURA 2000 (Directive Oiseaux) - Marais de l'île Vieille et alentour : Site identifié à 2,67 km du site d'implantation Site Natura 2000 (Directive Habitats) - Le Rhône aval : Site identifié à 2,68 km du site d'implantation. Site NATURA 2000 (Directive Habitats) - Sables du Tricastin : Site identifié à 2,96 km, 3,71 et 5,9 km du site d'implantation
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'aura aucun impact sur les ressources et équipement en eau potable et assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Sur le site du projet, l'activité des parcelles agricoles n'étant pas modifiées, les cours d'eaux boisées étant évités, aucune incidence n'est attendue sur ces espèces. La distance laissée libre entre chaque rangée de modules d'environ 4 mètres permet également de limiter l'impact sur la migration.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	De par sa nature, qui maintient l'activité agricole et répond à la définition de l'agrivoltisme telle que décrite dans la réglementation, le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les PPRT "Areva NC, usine W, Comurhex" et "Soderec International" existent sur la commune mais le projet se situe en dehors des zonages. Nucleaire : concerne Pollution des sols : concerne
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	PPRI, à faible, moyen et fort : sur cette zone urbanisée "les constructions nouvelles sont soumises à prescription". Les constructions techniques seront positionnées à la limite du zonage, au nord-est de la parcelle BC-009 Seisme : modéré Retrait gonflement des argiles : faibles Feu de forêt : une partie de la parcelle du projet se situe dans les OLD. Notre projet est suivi par le
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera temporairement des déplacements et du trafic pendant la phase de travaux, liés à l'acheminement des matériaux et des équipements, mais ces flux resteront ponctuels et limités. En phase d'exploitation, le trafic sera très faible, se limitant aux opérations de maintenance
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet sera source de bruit de manière ponctuelle pendant la phase travaux pendant la livraison des matériaux et des constructions (PTR et PDL). Il ne sera pas source de bruit pendant la phase d'exploitation
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Oui, le projet pourra generer une faible quantite de dechets non dangereux et inertes pendant la phase de travaux (emballages, chutes de materiaux, etc.), mais aucun dechet dangereux n'est prevu; tous les dechets seront geres et tries conformement a la reglementation en vigueur
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La topographie du site et la presence de haies de plusieurs metres de haut, qui seront preservees dans le cadre du projet, garantit une integration paysagere optimale. La construction sera tres peu, voire pas du tout, visible depuis les alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le caractere agrivoltaique du projet garantit le maintien de l'activite agricole comme activite principale sur le site d'implantation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présente une surface projetée de moins de 16991m² et est constitué d'ombrières de cultures permettant la pérennisation de l'activité agricole déjà présente sur le site d'implantation. L'ensemble des haies en place sera préservé et maintenu en l'état (hauteur et largeur). Les structures seront implantées sur des pieux battus/vissés limitant fortement l'impact sur le sol. Le projet n'entraîne pas d'artificialisation des sols et la surface imperméabilisée (citerne incendie + locaux techniques + pieux des structures supportant les modules) est de 2180,22m². Une distance de 4,5m est conservée libre entre chaque rangée de modules et les travaux seront réalisés de manière à limiter au maximum l'impact sur la biodiversité locale en adaptant le planning en fonction des phases critiques de ces espèces. Par la suite, les activités menées sur

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **VERNAY**

Prénom Anne

Qualité du signataire Cheffe de projet

À Renens

Fait le 27-01-2026

Signature du (des) demandeur(s)